### REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT** 

#### **DES ARDENNES**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

#### SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

SEANCE DU: 15/10/2007

NOMBRE DE MEMBRES

Afférent au Bureau	14
En exercice	14
Qui ont pris part à la	9
délibération	

Date de la convocation	
13/09/2007	

Date d'affichage
13/09/2007

# Objet de la Délibération ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES REHABILITATIONS

D'ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

## **VOTE:**

POUR : 9 CONTRE : 0

# DELIBERATION N° 2007/02

L'an deux mille sept et le : 15 octobre

à .17 heures 30, Le Bureau du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

# Monsieur Patrice GROFF, Président

<u>Présents</u>:.Jean-Luc PAYER – Bernard BESTEL – Michel BAZELAIRE – André LANOTTE – Michel GUERIN – Denis NOIZET – Pierre GUERY – Ghislain LEMOINE.

<u>Absents excusés</u> :. André GROSSELIN – Daniel ZEIMET – Luc BRUNEL – Alain CORNIQUET – Gérard CUNISSE.

# ATTTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES REHABILITATIONS D'ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Vu la délibération n° 2004/24 adoptant le règlement intérieur de la commande publique et fixant les procédures à adopter pour les marchés de fournitures et services inférieurs à 210.000 € H.T.

Vu la délibération n° 2004/25 donnant délégation au Bureau pour attribuer les marchés de fournitures et services inférieurs à 210.000,00 €.

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 3 octobre 2007 attribuant le marché à CONCEPT ENVIRONNEMENT.

Le Bureau, par 9 voix pour et 0 voix contre, autorise le Président à signer toutes pièces afférentes au marché.

Cette délibération sera rapportée au prochain comité syndical.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président. Patrice GROFF

après dépôt en Sous Préfecture

Le:

et publication ou notification

du 15 octobre 2007